

Classement de la Ferme du Tilleul : les Bâtiments de France se justifient

Insensée, vraiment, l'idée de protéger ce site emblématique du cœur du village ? Architecte des Bâtiments de France, Véronique Stiévenard explique pourquoi elle la défend avec véhémence. En insistant sur un point crucial : faire d'un bâtiment un Monument historique n'interdit pas d'y toucher.

PAR VIRGINIE BOULET
villeneuveascoq@lavoixdunord.fr

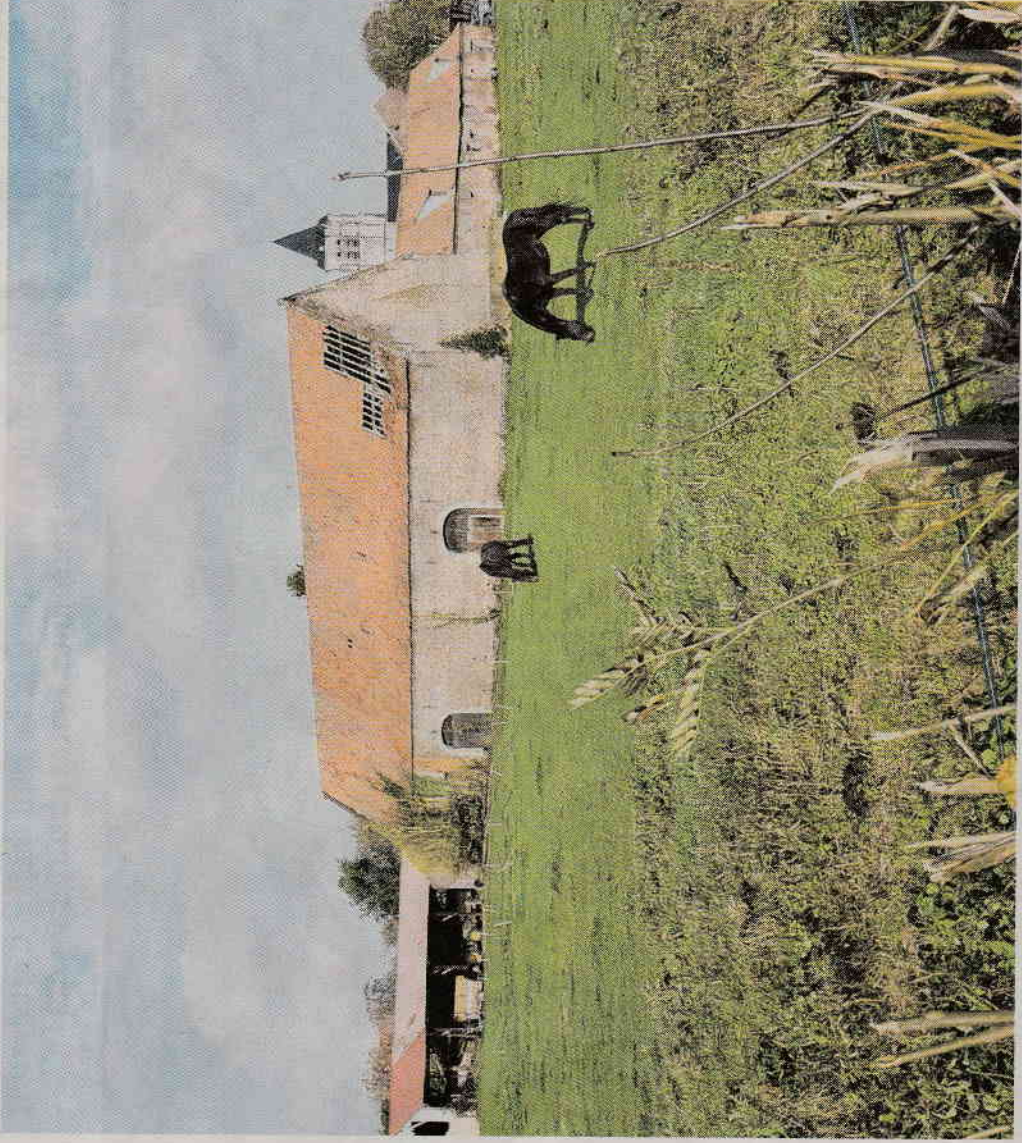
SAINGHIN-EN-MÉLAN-TOIS. Dans notre édition du 6 février, nous avons dit à quel point la pression mise par les Bâtiments de France pour protéger la ferme du Tilleul désarçonnait le maire et le représentant de Notre Logis, tous deux porteurs d'un projet mixte de commerces et logements pour ce site. Mais ceux qui suivent de très près le destin de celle qu'on nomme aussisi la « Cense de l'Estrée » insistent sur un point : non, Jacques Ducrocq et Jean-François Ochin ne peuvent pas jouer les vierges effarouchées. « Ils savent depuis longtemps que l'idée de protéger cette ferme du XVIII^e siècle ne date pas d'hier », insiste Véronique Stiévenard.

L'« ABF » explique qu'une première demande a été déposée par un membre de la Fondation du patrimoine. C'était en 2010. Elle a été examinée par la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), qui donne un avis en vue d'une éventuelle protection au titre des Monuments historiques. À l'époque, la délégation n'avait pas pris de décision. Mais en juin 2013, une nouvelle demande avait été déposée, cette fois par

l'association Bien vivre en Mélantois. On se souvient qu'elle avait été très active pour s'opposer à l'arrivée d'un magasin du type Ferme du Sart, sur le site de la ferme. Cette fois, la délégation avait donné un avis favorable, et demandé qu'une étude soit menée pur inventorier des fermes du Mélantois. À ce jour, l'étude n'a pas été réalisée et la CRPS n'a pas statué sur la ferme. Quand le fera-t-elle ? Depuis, le contexte législatif a changé, ce qui retarde cette perspective. Mais l'hypothèse d'une protection n'est donc toujours pas levée...

DEUX DEMANDES

Pour autant, Véronique Stiévenard veut lever les angoisses : « Une protection au titre des Monuments historiques n'empêche pas une requalification ! On peut faire, mais il faut faire bien ». Or, Notre Logis, rappelons-le, veut démolir les trois ailes du corps de ferme et le reconstruire. « Si on avait dû abattre tout ce qui date du XVIII^e, il ne resterait plus grand-chose de Lille ! » s'emporte l'architecte. Elle reste convaincue qu'une réhabilitation moderne est possible. Mais reconnaît qu'en conséquence, le projet immobilier pourrait être de moindre importance. Et l'équilibre des comptes, dans tout ça, rétorquerait le bailleur ? La ferme n'a pas fini de faire parler d'elle... ■



Pour l'architecte des Bâtiments de France, la ferme du Tilleul est « d'un intérêt patrimonial évident ».